Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 665

Artikel: Parlement : les femmes cèdent du terrain

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013357

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vations qui aggraveraient nos problèmes, et se battre pour orienter la créativité scientifique dans la voie du vrai progrès. Par ailleurs, le fait que le développement des innovations, le rythme de leur introduction, échappent pratiquement complètement au débat démocratique est de plus en plus perçu comme une des manifestations majeures de l'absence de démocratie économique.

Développé aux Etats-Unis, le «Technology Assessment» (TA) se propose de donner à cet égard au moins les moyens d'une information satisfaisante, d'une «transparence», d'une évaluation préventive des retombées économiques et sociales des innovations.

Il s'agit essentiellement d'études portant sur trois aspects:

- La mise en évidence de la nature de l'innovation en cause.
- Le bilan de ses impacts économiques et sociaux prévisibles.
- L'examen des solutions possibles, en fonction des diverses échelles de valeur, pour éviter les retombées négatives qui auraient été décelées.

On voit d'emblée que certaines conditions méthodologiques doivent être remplies:

- Indépendance complète de l'équipe de recherche.
- Approche interdisciplinaire.
- Libre accès des chercheurs à la documentation.
- Libre accès du public à la recherche.

Dans une étude qui vient de paraître¹, une équipe allemande mandatée par le Ministère fédéral de l'intérieur, du temps de Gerhart Baum, fait le point sur les procédures existantes et formule ses propres suggestions.

Parmi les modèles existants de TA, certains ont pour objectif essentiel l'amélioration de l'information du parlement face à l'exécutif. Ainsi, l'Office of Technology Assessment est au service du Congrès américain depuis bientôt dix ans, et en France des propositions analogues ont été faites tout récemment. D'autres modèles visent à stimuler la réflexion du public. L'étude mentionne les commissions royales d'enquête en Grande-Bretagne, et le Secrétariat suédois pour les recherches sur le futur. Cette deuxième catégorie d'institutions ne dispose pas des moyens d'expertise des services parlementaires, mais se concentre sur l'animation du débat public: hearings, conférences, revues de vulgarisation. Dans l'ensemble toutefois, le bilan de ce qui se fait en Europe occidentale est plutôt décevant, et il faudrait développer une volonté politique de stimuler le débat, de lever le voile sur la recherche «privée», d'imaginer des canaux permettant autrement que par des études de marché aux souhaits du public d'émerger.

Les efforts de prévision que l'on a tentés dans notre pays s'apparentent plus à la futurologie technocratique, à la projection d'images de développement qu'à un effort de «Technology assessment», que l'on pense à la GEK (énergie), à la CGST (transports), aux débats sur l'image directrice CK-73 (aménagement du territoire) ou au fameux rapport Kneschaurek. Utiles pour stimuler le débat, mais... quid de l'orientation de la recherche?

Le débat politique est encore très marqué, dans ce pays, par une conception quelque peu mythique de la science. La crise menace? un coup de baguette magiaue — l'informatique — et nous voilà sur le chemin du redémarrage. Chacun réclame un effort d'adaptation à la microélectronique, mais qui a réellement étudié les conséquences de cette technologie révolutionnaire entre toutes sur les disparités régionales, la protection de la personnalité, l'emploi? Oui essaie d'expliciter les choix, les promesses mais aussi les risques, impliqués par l'informatique? Pour l'instant, il n'est question que de recyclage, de subvention, de reconversion — mais si pour finir un travailleur sur deux dans le tertiaire en était menacé dans son emploi, il faudrait au moins pouvoir lui offrir une solution...

Espérons que le Conseil fédéral, qui a accepté un postulat du soussigné demandant l'étude de la «mise sur pied d'une instance d'évaluation des innovations scientifiques et technologiques», acceptera de doter notre pays d'un instrument de réflexion qui l'aidera à naviguer dans le brouillard qui entoure l'avenir que nous nous préparons.

René Longet

PARLEMENT

Les femmes cèdent du terrain

Si on compare avec les parlements étrangers, la présence féminine aux Chambres fédérales est plutôt bonne: 25 (depuis le remplacement de l'indépendant zurichois Schär par M^{me} M. Weber) sur 246, cela fait pratiquement 10%, soit près du double de la moyenne usuelle dans les pays européens non scandinaves.

Les choses risquent de changer — en mal — avec la législature 1983-87. Un tiers de la députation féminine ne se représentera pas aux élections de l'automne prochain, pour cause d'ancienneté (les radicales Girard, Ribi et Spreng, la démocrate-chrétienne Spiess), pour raisons personnelles-professionnelles (la radicale Fueg), ou pour cause

d'incompatibilité politique (Hedi Lang, qui sera probablement d'ici là la première femme conseil-lère d'Etat, et sans doute la Lucernoise Josi Meier, qui en aura fait autant si elle ne s'assied pas dans le fauteuil laissé libre au Conseil des Etats par le nouveau conseiller fédéral Egli).

Deux ou trois autres femmes parlementaires voudraient se retirer, mais craignent de ne pas trouver de candidate pour leur succéder: c'est le cas notamment de M^{me} Blunschy, à laquelle le canton de Schwyz n'est pas près de donner une successrice.

Le tout sans compter les aléas électoraux, particulièrement risqués pour les trois seules conseillères aux Etats (les socialistes Bührer/SH et Lieberherr/ZH, ainsi que la libérale Bauer-Lagier, plus sûre d'elle-même que de son parti).

¹ C. Böhret, P. Franz, «Technologiefolgenabschätzung, institutionnelle und verfahrensmässige Lösungsansätze». Ed. Campus, Francfort, 1982 (407 pp.).